



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT
AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BT
D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE
DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 kWc**

VENTE EN SURPLUS - VENTE EN TOTALITÉ

Tous les éléments relatifs à la demande de raccordement sont à envoyer à :

SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAIS
Service Raccordement Production photovoltaïque
11 rue de la République CS 40058 Roisel - 80208 PERONNE Cedex
ou par courriel à raccordement@sicaesomme.fr

Nous vous informerons sous un délai de 10 jours ouvrés de la complétude ou non de votre dossier ;
aucune réponse ne sera apportée à diverses relances.

**Aucune modification à votre demande après réception de votre dossier ne sera prise en
compte. Pour toute modification, un nouveau formulaire sera à renseigner.**

**Seules les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire
sont éligibles à l'obligation d'achat**

Arrêté du 6 octobre 2021 modifié par l'arrêté du 8 février 2023

Documents à joindre au formulaire de demande de raccordement

Les documents ci-dessous doivent impérativement être joints à votre demande de raccordement, ils conditionnent la recevabilité et la complétude de la demande, ainsi que les délais de traitement de celle-ci :

Rappel : La date de Demande Complète de Raccordement (DCR) est fixée à la date de soumission de votre demande lorsque celle-ci est complète ou à la date d'envoi de la dernière pièce manquante (date de complétude).

La date de complétude de la demande de raccordement fixe le tarif d'achat.

Documents obligatoires pour l'instruction de votre demande :

- Photo du panneau de comptage et son environnement,
- Photo du coffret extérieur (si coffret),
- Plan de masse de l'installation permettant d'identifier le (ou les) bâtiment(s), hangar(s) ou ombrière(s) support(s) du système photovoltaïque,
- Certificat de qualification ou la certification professionnelle de l'installateur,
- Pour les installations souhaitant bénéficier de la prime à l'intégration paysagère, définie à l'article 8 de l'arrêté du 6 octobre 2021, l'avis technique favorable de la Commission d'experts dédiée aux procédés photovoltaïques, adossée au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).
- Mandat spécial de représentation signé des deux parties (ou mandat d'assistance administrative), si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'installation,

Si le producteur est une entreprise :

- Extrait K-Bis,
- Engagement du producteur (Entreprises, GIE et Associations) à ne pas être, à la date de la demande :
 - Une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides de l'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement ;
 - faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'Etat émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché commun,
- Si le producteur est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés (DC5 ou équivalent)

Document obligatoire pour la mise en service :

- CONSUEL
A transmettre au plus tard avant la mise en service. Sans l'obtention de Consuel, l'installation ne sera pas mise en service.

Documents complémentaires :

- Autres photos des ouvrages électriques présents devant la construction ou sur le terrain (*emplacement du coffret de branchement, coffret de coupure, câbles, poteau électrique si réseau aérien*).

INTERVENANTS

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

Vous êtes :

- Un particulier Une entreprise* Une collectivité locale ou un service de l'Etat*

Nom Prénom / Dénomination :

Adresse

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Téléphone Portable :

Courriel :

*Si une entreprise :

SIREN :

Le cas échéant, représenté(e) par :

dûment habilité(e) à cet effet.

*Si une collectivité locale ou un service de l'Etat :

SIREN :

Identifiant Chorus :

Code Engagement :

Code Service :

Le demandeur agit :

- Pour son propre compte en tant que bénéficiaire du projet
 En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-après

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION ENVISAGEE

Vous êtes :

- Un particulier Une entreprise* Une collectivité locale ou un service de l'Etat*

Nom Prénom / Dénomination :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Téléphone Portable :

Courriel :

* Si une entreprise :

SIREN :

Le cas échéant, représenté(e) par :

dûment habilité(e) à cet effet.

PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION ENVISAGEE

Forme juridique

Type d'entreprise :.....

- Très Petite Entreprise
 Petite Entreprise
 Moyenne Entreprise
 Petite et Moyenne Entreprise
 Entreprise de Taille Intermédiaire
 Grande Entreprise

Code NACE :

*Si une collectivité locale ou un service de l'Etat :

SIREN :

Identifiant Chorus :

Code Engagement :

Code Service :

VOTRE PROJET

LOCALISATION DU SITE DE PRODUCTION

? Nom de l'installation de production

SIRET de l'installation de production (si le demandeur est une entreprise ou un établissement) ou à défaut

SIREN de l'établissement auquel appartient l'installation :

.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

? Références cadastrales :

N° de section : N° de parcelle :

Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation :

Point 1 Latitude :		Longitude :	
Point 2 Latitude :		Longitude :	
Point 3 Latitude :		Longitude :	
Point 4 Latitude :		Longitude :	

Veuillez nous préciser à quelle échéance vous souhaitez réaliser votre projet, sachant qu'une date précise vous sera confirmée par la SICAE en fonction de la complexité des travaux à mener une fois l'instruction de votre dossier terminée.

Date souhaitée de mise en service :

Cette date permet de situer l'avancement de votre projet, ce n'est pas une date de rendez-vous.

Le projet nécessite une autorisation d'urbanisme : Oui Non*

En cochant cette case, vous attestez avoir effectué les démarches auprès de l'autorité compétente, déposé à la mairie une Déclaration Préalable de travaux ou Permis de Construire et ne pas avoir reçu d'opposition à l'issue du délai légal d'instruction

Votre engagement est indispensable pour valider votre demande

**Rappel : la pose de panneaux solaires d'une puissance inférieure à 3 kW et d'une hauteur au-dessus du sol limitée à 1,80 m est dispensée de formalité. Dans le cas contraire une autorisation d'urbanisme est obligatoire et est à déposer en mairie.*

Le site est déjà raccordé en électricité pour un usage de consommation : Oui Non

Si non :

Emplacement du PDS ou PDL souhaité :

Au plus près de l'installation de production

En limite de propriété

Conformément au barème de facturation, la tranchée en domaine privé ainsi que la fourniture et la pose du fourreau (Ø 75 intérieur / Ø 90 mm extérieur) sont assurés par vos soins.

Distance entre emplacements prévus du coffret (en limite parcelle) et du compteur de production :m

Si la distance est supérieure à 30 m le coffret de sectionnement sera installé obligatoirement en limite de propriété.

Le site est déjà raccordé pour un usage de production : Oui Non

Observations :

.....
.....
.....

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

Mode de production choisi : Revente du surplus Revente de la totalité

? Puissance de production installée :kVA

? Puissance de raccordement demandée :KVA

Type de raccordement :

Monophasé ≤ 6 kVA

Monophasé > 6 kVA et ≤ à 12 kVA

Triphasé*

*Si Triphasé :

En cas de raccordement triphasé, préciser la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases :

Phase 1 : kVA Phase 2 : kVA Phase 3 : kVA

Surface totale prévue des panneaux : m²

Puissance crête installée : kWc

Onduleurs

Marque :

Type / Modèle :

Nombre :

Marque :

Type / Modèle :

Nombre :

Marque :

Type / Modèle :

Nombre :

Protection de découplage

J'atteste que cette protection est :

- Intégrée aux onduleurs conformes DIN VDE 0126-1-1
- Assurée par un relai externe conforme DIN VDE 0126-1-1
- Assurée par une protection de type B1

Dispositif de sectionnement

L'installation dispose-t-elle d'organes de sectionnement permettant de séparer l'installation de toute source d'alimentation conformément à la norme NF C 15-100 et **accessible à tout moment par les agents de la SICAE sans contrôle d'accès** :

Oui* Non*

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

Votre engagement est indispensable pour valider votre demande

***Si oui :**

En cochant cette case, vous attestez avoir réalisé ou à réaliser les travaux nécessaires et conformes à la norme NF C 15-100 et engagez votre responsabilité en cas de non-respect, à défaut un Coupe Circuit Principal Individuel sera installé par la SICAE en limite de propriété et sera à la charge du demandeur.

***Si non :**

Un Coupe Circuit Principal Individuel sera installé par la SICAE en limite de propriété et sera à la charge du demandeur.

Stockage d'énergie

Existe-t-il un système de stockage d'énergie : Oui* Non

***Si oui :**

Type de stockage :

- Batterie Hydrogène Volant d'inertie Autres :

Nombre de groupe(s) de stockage :

Energie stockable : kWh

Puissance maximale installée en charge : kW

Puissance maximale installée en décharge :kW

Observations :

.....
.....
.....

AUTRES DEMANDES EN COURS

Il y a une autre demande de raccordement en cours à cette adresse pour une installation de consommation :

Oui* Non

*Si Oui : Nom du demandeur de l'installation de consommation :

Il y a une autre demande de raccordement en cours à cette adresse pour une installation de production :

Oui* Non

*Si Oui : Nom du demandeur de l'installation de production :

INFORMATIONS SUR LE RACCORDEMENT EXISTANT

Le producteur est titulaire du contrat de consommation : Oui Non*

*Si non :

Nom et prénom/dénomination du titulaire 1 du contrat :

Nom et prénom/dénomination du titulaire 2 du contrat :

Le point de livraison sera placé dans un nouveau coffret de coupure en limite de parcelle.

Numéro du **?** PDS (Point De Souscription) :

Puissance souscrite :kVA

Installation Mono/Tri : Monophasée Triphasée

Compteur : Electromécanique Electronique avec affichage numérique Compteur communicant

? Type de branchement : Aérien Aéro-souterrain Souterrain

? Largeur du coffret : 54 cm et + 35 cm 23 cm
 Sur poteau
 Pas de coffret extérieur (aérien)

Emplacement du compteur : A l'intérieur du local/habitation
 Dans un coffret extérieur

Si à l'intérieur du local/habitation : le panneau doit être dans un emplacement conforme à la norme NFC 14-100, dans une pièce ou local autorisé, sans proximité d'eau, chaleur ou gaz.

Emplacement du disjoncteur : A l'intérieur du local/habitation
 Dans un coffret extérieur

Un espace de 1m x 1 m est disponible à proximité du compteur et du disjoncteur :
 Oui Non

Le compteur et le disjoncteur sont dans un emplacement conforme à la norme C14-100, dans  **une pièce ou local autorisé** :

Oui Non

Sans proximité d'un point d'eau (+ 60 cm), d'une source de chaleur (+ 40 cm), d'une installation gaz (+10 cm) :

Oui Non

Observations :

.....
.....
.....

Prise en charge des frais liés à la demande

Le payeur est :

Travaux de raccordement au réseau (y compris Coupe Circuit Principal Individuel), si nécessaire :

Le propriétaire de l'installation Le mandataire

Le signataire du devis est :

Le propriétaire de l'installation Le mandataire

CERTIFICATION DES DONNEES

Je certifie l'exactitude des données communiquées dans le présent formulaire.

Nom et prénom du Signataire :

Agissant en qualité de :dûment habilité(e) à cet effet.

Date :

Signature :

Attention aucune demande de modification du présent dossier ne sera prise en compte.

**Si vous souhaitez apporter des modifications à votre demande,
nous vous invitons à faire une nouvelle demande et annuler celle-ci.**

VOTRE CONTRAT D'ACHAT

Le producteur souhaite : Bénéficiaire de l'obligation d'Achat

Autre cas de vente*

**Si autre cas de vente : Indiquer le nom de votre Responsable d'Equilibre et le type de contrat souhaité CAE ou CU-I :*

.....

Souhaitez-vous souscrire : Un contrat d'Accès et d'Exploitation (CAE) avec la SICAE

Un contrat Unique en Injection (CU-I) avec votre acheteur

Nom Prénom / Dénomination du producteur :

Puissance crête installée respectant les critères généraux d'implantation : kWc

Puissance crête respectant les critères généraux d'implantation conformément à l'arrêté du 06 octobre 2021.

? Valeur Q :

kWc

Le producteur est-il le propriétaire du bâtiment :

Oui Non*

**Si Non : Si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment vous devez fournir un contrat de mise à disposition de la toiture signé entre le propriétaire et le demandeur*

Propriétaire(s) du bâtiment :

Propriétaire(s) du bâtiment :

Propriétaire(s) du bâtiment :

Le bâtiment, hangar ou ombrière d'implantation est-il déjà construit ?

Oui Non*

**Si non, date prévisionnelle d'achèvement de la construction :*

Souhaitez-vous bénéficier de la prime à l'intégration paysagère ?

Oui* Non

**Si oui : Pour prétendre à la prime à l'intégration paysagère les installations doivent respecter les modalités précisées en annexe 1 et les critères d'intégration paysagère définis en annexe 2 de l'arrêté du 06 octobre 2021.*

Joindre l'avis technique favorable délivré par la commission d'experts dédiée aux procédés photovoltaïques, adossée au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Disposez-vous d'une ou plusieurs attestations d'architecte :

Oui* Non

**Si oui : joindre l'ou les attestations d'architecte. Cela permettra, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté tarifaire du 06 octobre 2021, de formaliser une exception à la règle des 100 m pour le calcul de la valeur Q.*

Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'  **Autoconsommation collective** ?

Oui*

Non

*Si oui :

Nom : de l'opération :

Observations :

.....
.....
.....
.

En cochant cette case, vous vous engagez à transmettre au service Achat de la SICAE, avant la signature du contrat d'achat l'attestation sur l'honneur de conformité du producteur et de l'installateur.

Sans réception de ces attestations, le contrat d'achat ne sera pas établi

En cochant cette case, vous vous engagez à communiquer au service Achat de la SICAE, sur simple demande, les éléments permettant d'identifier la propriété du bâtiment, hangar ou ombrière d'implantation de l'installation objet de la demande, ainsi que le ou les éventuels documents d'architecte conformément à l'arrêté du 06 octobre 2021 alinéas 3 et 6 de l'article 5.

Votre accord est indispensable pour valider votre demande

Tous les éléments, qui ne sont pas en votre possession au moment de la demande de raccordement, relatifs à votre contrat d'achat sont à envoyer à :

SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAISIS
Service Achat Production photovoltaïque
11 rue de la République CS 40058 Roisel - 80208 PERONNE Cedex

CERTIFICATION DES DONNEES

Je certifie l'exactitude des données communiquées dans le présent formulaire.

Nom et prénom du Signataire :

Agissant en qualité de :dûment habilité(e) à cet effet.

Date :

Signature :

Glossaire :

Raccorder un local ou une maison consiste à réaliser la liaison entre le coffret de branchement situé en limite de votre propriété et l'installation électrique de votre habitation une fois le terrain viabilisé.

Autoconsommation collective permet le partage de production d'électricité entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs. Les installations participant à l'opération d'autoconsommation collective sont éligibles à l'obligation d'achat.

Nom de l'installation de production : Par défaut c'est le nom du producteur qui sera utilisé.

Références cadastrales : Ces références sont indiquées sur les permis de construire et sont consultables en mairie ou sur cadastre.gouv.fr

Référence du PDS (Point de Souscription) : Numéro à 14 chiffres à relever sur votre dernière facture de consommation d'électricité

Type de branchement : En aérien, les conducteurs arrivent sur le bâtiment desservi ; en aéro-souterrain le réseau est aérien sur la voie publique mais les conducteurs arrivent en souterrain au bâtiment desservi.

Largeur du coffret : Le coffret CCPI (Coupe-Circuit Principal Individuel) contenant les fusibles SICAE peut se trouver en limite de propriété avec une largeur de 54, 35 ou 25 cm, ou fixé sur un poteau, ou absent (cas général du branchement aérien : le CCPI est alors dans le local).

Emplacement du compteur - Pièce ou local autorisés : Sont par exemple autorisés : couloir, séjour/salle à manger, bureau, entrée, garage, chaufferie et interdits : les locaux humides, mal ventilés ou offrant un accès malaisé (salle de bain, cave, escalier, placard), ainsi que ceux où la venue d'un agent Sicae pourrait gêner le client (lieux d'aisance, chambre à coucher).

Puissance de production installée : La puissance maximale de l'installation est définie par la réglementation comme « la somme des puissances unitaires installées des machines électrogènes susceptibles de pouvoir fonctionner simultanément ». Dans le cas d'une installation photovoltaïque, indiquer la valeur minimale entre puissance crête totale des panneaux et sommes des puissances nominales des onduleurs.

Puissance de raccordement demandée : La puissance de raccordement en injection est définie par le Demandeur comme la puissance maximale qu'il souhaite injecter au Réseau Public de Distribution ; elle ne peut dépasser 6 kVA en monophasé

Valeur Q : La puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même site d'implantation, et dont les demandes complètes de raccordement ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de complétude de la présente installation, objet de la demande. Pour la notion de « même site », voir l'article 2 et l'annexe 3 de l'arrêté du 06 octobre 2021.